



## Que faire en cas d'annulation du permis ?

Par **ALAVOINE THIERRY**, le **28/03/2009** à **15:05**

SUITE A UN CONTROLE PAR LES GENDARMES EN OCTOBRE 2007 ILS MONT INFORME QUE MON PERMIS ETAIS ANNULE DEPUIS 1999 JE N AI JAMAIS RECUS DE LETTRE CONCERNANT MA PERTE DE POINTS JE SUIS PASSE AU TRIBUNAL DE MONTARGIS LE 04/12/2007 LE JUGE A ANNULE LA DECISION DE MON ANNULATION DE MON PERMIS POUR VICE DE PROCEDURE ET MA DONNER LE DROIT DE ROULER MON AVOCAT MA CONSEILLE DE RETOURNER A LA GENDARMERIE POUR RECUPERER MON PERMIS IL S AVERE QUE MON PERMIS EST DETRUIS J AI ETE A LA PREFECTURE IL MONT CONSEILLER D ECRIRE AU MINISTERE DE L INTERRIURE AVEC LA PHOTOCOPIE DE JUGEMENT POUR LA RESTITUTION DE MES POINTS POUR QUE LA PREFECTURE M ETABLISSE UN NOUVEAU PERMIS JE NAI PAS DE NOUVEL JE SUIS RETOURNE A LA PREFECTURE IL MON REPONDU QUE C ETAIS EN COUR ET QUE JE POUVAIS CONTINUER A ROULER AVEC MA NOTIFICATION DE JUGEMENT MAIS ETANS MARQUE SUR LE FICHER A CHAQUE FOIS QUE JE ME FERAIS CONTROLE SUIVANT LEUR CONPREHENTIONS DE ME RETROUVE OU PAS GARDE VUE JE ME SUIS FAIT DEJA CONTROLE SA CEST TOUJOUR BIEN PASSER JE NAIS FAIT AUCUNE INFRACTION DEPUIS 1999 JE NAIS JAMAIS UNE SUSPENTION POUR L ALCOLE VU QUE JE NE BOIS PAS ET ME DROGUE PAS POUVE VOUS M AIDER JE VOUS REMERCIE D AVANCE

Par **Tisuisse**, le **28/03/2009** à **19:08**

Bonjour,

Un bonjour en arrivant est plus que souhaitable pour mettre en bonne condition ceux qui vont

vous lire et vous répondre. Ce sont des juristes qui étudient vos demandes avec bienveillance et b n volent. Merci pour eux.

Par ailleurs, votre message est difficile   lire parce qu'il n'y a aucune ponctuation et c'est  crit en totalit  en majuscules d'imprimerie (   viter   tout prix sur tous les forums), l  encore, merci d'avance.

---

Voici votre message, avec les ponctuations et la suppression des majuscules afin que mes confr res puissent vous lire sans trop de difficult s.

[fluo]Suite   un contr le par les gendarmes en octobre 2007, ils m'ont inform  que mon permis  tait annul  depuis 1999. Je n'ai jamais re u de lettre concernant ma perte de points. Je suis pass  au tribunal de Montargis le 4 d cembre 2007. Le juge a annul  la d cision de mon annulation de mon permis pour vice de proc dure et m'a donn  le droit de rouler.

Mon avocat m'a conseill  de retourner   la gendarmerie pour r cup rer mon permis. Il s'av re que mon permis est d truit. J'ai  t    la pr fecture, ils m'ont conseill  d' crire au Minist re de l'Int rieur avec la photocopie de jugement, pour la restitution de mes points pour que la pr fecture m' tablisse un nouveau permis. Je n'ai pas de nouvelle. Je suis retourn    la pr fecture. Ils m'ont r pondu que c' tait en cours et que je pouvais continuer   rouler avec ma notification de jugement mais,  tant marqu  sur le fichier,   chaque fois que je me ferais contr ler suivant leur compr hension, je me retrouve, ou pas, en garde   vue. Je me suis fait d j  contr ler,  a c'est toujours bien pass . Je n'ai fait aucune infraction depuis 1999. Je n'ai jamais une suspension pour l'alcool vu que je ne bois pas et ne me drogue pas.

Pouvez-vous m'aider. Je vous remercie d'avance.[/fluo]

---

Effectivement, votre probl me rel ve du tribunal administratif (donc, transfert de votre message sur le forum de droit routier et celui du droit administratif).

Avez-vous  t  conseill  dans ce sens par votre avocat ?